



Credito Panier 5 Ans

Objectifs

- Profiter d'une exposition **au marché du crédit d'entreprise**
- Bénéficier d'un coupon annuel conditionnel **de 5,50%**
- Récupérer le **montant initialement investi** à maturité en l'absence d'Événement de Crédit (Faillite, Défaut de Paiement, Restructuration) sur chacune des Entités de Référence composant le panier

Ingénierie financière réalisée par



Instrument financier
non garanti en capital à l'échéance



Zoom sur le mécanisme

Objectifs d'investissement

L'objectif de Credito Panier 5 Ans est de verser un coupon annuel de 5,50% et de rembourser 100% de la valeur nominale à l'échéance. Le remboursement de la valeur nominale à l'échéance ainsi que le paiement du coupon sont conditionnés à la survenance ou non d'un Événement de Crédit sur l'une des Entités de Référence. La définition d'un Événement de Crédit est présentée en page 4 de ce document.

Mécanisme de coupons annuels

- Chaque année pendant 5 ans, en l'absence d'un Évènement de Crédit sur les Entités de référence, l'investisseur reçoit¹ :

un coupon annuel de 5,50%

- Lors de la survenance d'un Évènement de Crédit sur une des Entités de référence, l'Entité de Référence est supprimée du panier et les années suivantes, l'investisseur reçoit¹ :

un coupon annuel de :
 $5,50\% \times (\text{nombre d'Entités de Référence restantes} / 5)$

Mécanisme de remboursement à maturité

- Si aucun Évènement de Crédit n'est survenu, l'investisseur reçoit¹ à l'échéance des 5 ans :

100% de la valeur nominale
+
le coupon de 5,50% versé au titre de la dernière année

- Si un ou plusieurs Évènement(s) de Crédit surviennent sur les Entités de Référence, l'investisseur reçoit¹ à l'échéance des 5 ans :

Valeur du panier
+
le coupon versé au titre de la dernière année

- La valeur du panier est égale à la moyenne équipondérée des valeurs de chacune des Entités de Référence.
- **La valeur d'une Entité de Référence est égale à :**
 - ✓ (100% x valeur nominale) si aucun Évènement de Crédit n'est survenu,
 - ✓ (taux de recouvrement x valeur nominale) si un Évènement de Crédit est survenu.
- Dans ce cas, **le coupon versé au titre de la dernière année sera égal à : $5,50\% \times (\text{nombre d'Entités de Référence n'ayant subi aucun Évènement de Crédit} / 5)$**

La survenance d'un Évènement de Crédit a un impact sur le coupon annuel. En cas de survenance d'un Évènement de Crédit sur une des Entités de Référence, les coupons sont impactés à hauteur de 20% (= la part de l'Entité de Référence au sein du panier).

Quand un Évènement de Crédit survient sur une Entité de Référence, la valeur de marché résiduelle (appelée taux de recouvrement) des obligations standards émises par cette Entité de Référence (de la séniorité choisie) est calculée suivant un protocole de marché sous contrôle de l'ISDA.

L'investisseur est exposé, en plus du risque sur les Entités de Référence, au défaut de Société Générale².

¹ Hors frais et/ou fiscalité applicable au cadre d'investissement

² SG Option Europe, émetteur de l'instrument financier, est garanti à 100% par Société Générale

Entités de Référence

Entité de Référence	Pays ¹	Poids	Obligation de Référence	Notation Moody's ¹	Notation S&P ¹
Air France	France	20%	FR0010185975	Aucune	Aucune
Renault	France	20%	FR0010025734	Ba1	BB
Rallye	France	20%	FR0010117325	Aucune	Aucune
General Electric Capital Corp	États-Unis	20%	US36962GY42	Aa2	AA+
Pinault Printemps Redoute (PPR)	France	20%	FR0010208660	NR	BBB-

¹ Source : S&P et Moody's au 03 Décembre 2009

Air France

Société Air France est l'une des deux compagnies aériennes filiales d'Air France KLM, 1^{er} groupe mondial de transport aérien en chiffre d'affaires, 1^{er} groupe européen en part de marché et 1^{er} groupe mondial en transport de fret. Le capital de la société Air France est détenu à 100% par Air France KLM. Le groupe Air France KLM compte 104 659 collaborateurs, 606 avions et 248 destinations au 31 mars 2008. Son chiffre d'affaires sur 9 mois au 31 décembre 2008 a enregistré une hausse de 3% par rapport à l'année 2007 et s'élevait ainsi à 18 956 millions d'euros. Le résultat net part du groupe sur 9 mois au 31 décembre s'élevait à -309 millions d'euros. (www.corporate.airfrance.com)

Renault

Renault est l'une des premières marques françaises et européennes d'automobile. Outre le rachat du Coréen Samsung et du Roumain Dacia pour alimenter les marchés émergents, Renault a pris une participation dans le Japonais Nissan afin de s'imposer sur les marchés asiatique et américain. A fin 2008, le groupe dispose de plus de 38 sites industriels à travers le monde. En 2008, Renault affiche un CA de 37 milliards d'euros, réparti entre l'Europe (73,2%), les Amériques (8,2%), l'Asie, l'Afrique (6,9%) et les autres (11,7%).

(www.renault.com)

Rallye

Rallye est une société holding, présente dans le secteur de la distribution alimentaire et spécialisée à travers ses participations majoritaires dans les sociétés Casino (distribution multi-format à dominante alimentaire en France et à l'international), et Groupe Go Sport (distribution d'articles de sport). Le chiffre d'affaires de Rallye s'est élevé à 29,5 milliards d'euros en 2008, en hausse de 14,4% par rapport à 2007. Celui-ci est composé à 98% des activités de grande distribution, et à 2% de la distribution d'articles de sport. (www.rallye.fr)

General Electric Capital Corp

General Electric Capital Corp compte cinq groupes importants sur les marchés des services financiers, de l'infrastructure et des médias. Le groupe est présent dans plus de 100 pays et emploie plus de 300 000 salariés dans le monde. En 2007, le groupe a affiché un chiffre d'affaires de 173 milliards de dollars, en augmentation de +23%. Le carnet de commandes d'équipement a augmenté de +54% en 2007 et le carnet de commandes de services de +17% sur la même période. Cette forte activité commerciale a entraîné une croissance organique de +9% et un bénéfice net de 22,5 milliards de dollars en 2007. (www.ge.com/fr)

Pinault Printemps Redoute (PPR)

Leader européen de la grande distribution et le n°3 mondial des produits de luxe. PPR est construit autour de 6 branches opérationnelles : Fnac, Redcats Group, Conforama, CFAO, Puma et Gucci Group. Le groupe emploie environ 93 000 personnes. Le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 19,76 milliards d'euros pour l'année fiscale 2007, en hausse de 16,1% par rapport à 2006 et dont 58,8% ont été réalisés hors de France. (www.ppr.com)

Avantages

- Credito Panier 5 Ans rémunère chaque année un coupon de 5,50% en l'absence d'Événement de Crédit sur les Entités de Référence.
- Exposition sur le risque d'Événement de Crédit d'un panier d'entreprises de référence.
- Si un Événement de Crédit survient sur l'une des Entités de Référence, le coupon et le remboursement à l'échéance ne seront impactés qu'à hauteur de la part de cette Entité de Référence dans le panier.

Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie du capital à l'échéance. Si un Événement de Crédit survient sur une des Entités de Référence (Faillite d'une des Entités de Référence, Défaut de Paiement, Restructuration), l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance.
- L'investisseur est exposé, en plus du risque sur les Entités de Référence au défaut de Société Générale².
- D'ici à l'échéance, la valeur de Credito Panier 5 Ans évoluera en fonction de la courbe des spreads des credit default swap (CDS) de chacune des Entités de Référence et des taux d'intérêts.

² SG Option Europe, émetteur de l'instrument financier, est garanti à 100% par Société Générale

Définition d'un Événement de Crédit

ISDA (International Swaps and Derivatives Association) est une association regroupant les principaux intervenants sur les produits dérivés (www.isda.org). ISDA a mis en place la standardisation d'une documentation pour régir les opérations sur les Événements de Crédit, et définit notamment les 3 types de défaut qui constituent un Événement de Crédit : Faillite de l'Entité de Référence, Défaut de Paiement et Restructuration.

Ces termes et conditions sont indicatifs et non exhaustifs.

Les caractéristiques complètes sont disponibles dans le prospectus sur le site « prospectus.socgen.com ».

Faillite de l'Entité de Référence

- Tout document, déclaration, action ou décision administrative confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations (devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance...)
- Ou voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur une résolution relative à la dissolution (sauf par voie de fusion), la liquidation, ou le dépôt de bilan de l'Entité de Référence.

Exemple	LYONDELLBASELL, filiale américaine
Secteur	Pétrochimie
Pays	États-Unis
Date de la mise en défaut	Janvier 2009
Rating au moment de l'Événement de Crédit	D (S&P) / C (Moody's)
Événement de Crédit	Faillite (Chapitre 11 sous le régime américain des faillites)
Raison	Lourd endettement depuis le rachat pour 12,7 milliards de dollars de l'américain Lyondel par le néerlandais Basell... ...accentué par le ralentissement du secteur pétrochimique : forte chute des ventes et hausse des prix des matières premières ont cumulé l'endettement ¹

Défaut de Paiement

- Inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement au titre d'une ou plusieurs Obligations de l'Entité de Référence, après l'expiration de tout Délai de Grâce applicable ou réputé s'appliquer suite à la réalisation des conditions dont peut dépendre le commencement dudit Délai de Grâce, pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut de Paiement (1 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence).

Exemple	TXU EUROPE LTD
Secteur	Électricité
Pays	Grande Bretagne
Date de la mise en défaut	Octobre 2002
Rating au moment de l'Événement de Crédit	NR (S&P) / Caa2 (Moody's)
Événement de Crédit	Défaut de Paiement
Raison	Défaut sur le paiement prévu de £130M d'intérêts d'obligations, après expiration du Délai de Grâce (30 jours) ²

Restructuration

- Toute réduction du taux ou du montant des intérêts payables ou à courir initialement prévus ; du montant du coupon ou du principal dû à l'échéance ou aux dates de remboursement prévues initialement; tout report d'échéance d'un remboursement d'intérêts et/ou de principal, tout abaissement du rang de priorité de paiement d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de remboursement d'intérêts ou de principal, qui affecte une ou plusieurs Obligations pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut (10 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence) et n'est pas prévu dans les modalités de l'Obligation concernée en vigueur.
- Ne constitue pas une Restructuration la survenance ou l'annonce de l'un des événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel événement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.

Exemple	BRITISH ENERGY PLC
Secteur	Producteur nucléaire
Pays	Grande Bretagne
Date de la mise en défaut	Février 2003
Rating au moment de l'Événement de Crédit	D (S&P) / Ca (Moody's)
Événement de Crédit	Restructuration
Raison	Programme de restructuration de la dette en accord avec les créanciers : report d'échéance du remboursement de leurs dettes en échange de £275M d'émission de nouvelles obligations émises ³

¹ Source : www.capital.fr

² Entités de Référence : Rallye, Renault, Air France, General Electric, Pinault Printemps Redoute (PPR)

³ Délai de Grâce de 30 jours calendaires après observation de l'inexécution par l'Entité de Référence, d'une obligation de paiement d'intérêt ou de principal au titre d'une ou plusieurs Obligations de l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu. L'Événement de Crédit (Défaut de Paiement) sur une des Entités de Référence sera déterminé après expiration dudit Délai de Grâce.

Principales caractéristiques financières

Ceci est un aperçu des termes et conditions.

Type	▪ Obligation de droit français
Devise	▪ EUR
Émetteur	▪ SG Option Europe
Prix d'émission	▪ 100% le 21/01/10
Période de commercialisation	▪ Du 08/12/09 au 15/01/10
Garantie du capital	▪ Non garanti en capital
Date d'Émission	▪ 21/01/10
Date de Maturité	▪ 10/04/15
Coupon	▪ Coupon annuel de 5,50%, sur une base 30/360 jours non ajustée
Date de Paiement de Coupon	▪ Le 10 avril de chaque année, du 10/04/11 (inclus) jusqu'au 10/04/15 (inclus).
Entités de Référence	▪ Rallye, Air France, Renault, General Electric, Pinault Printemps Redoute (PPR)
Événements de Crédit¹	<p>Les 3 événements ci-dessous peuvent constituer un Événement de Crédit sur l'Entité de Référence :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Faillite de l'Entité de Référence : c'est à dire tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations▪ Défaut de paiement : inexécution par l'Entité de Référence d'une obligation de paiement exigible au titre d'une Obligation de l'Entité de Référence portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut de Paiement▪ Restructuration : Réduction du taux ou des intérêts payables, réduction du montant en principal dû à échéance, tout report d'échéance, tout changement dans le rang de priorité d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout paiement, portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut
Éligibilité	▪ Compte titres et Assurance vie
Montant minimum de négociation	▪ 50 000 EUR
Commission de distribution	▪ Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum égale à 0,4% du montant effectivement placé
Dénomination	▪ 1000 EUR
ISIN	▪ FR0010834127
Marché secondaire	▪ Liquidité quotidienne (fourchette achat/vente de 2%) dans des conditions normales de marché. D'ici à l'échéance, la valeur de Credito Panier 5 Ans évoluera en fonction de la courbe des spreads du credit default swap (CDS) des Entités de Référence et des taux d'intérêts.

¹ La définition d'un Événement de Crédit est détaillée en page 4 de cette brochure. Les définitions ci-dessus sont illustratives uniquement.

Informations Importantes

L'ensemble des données est présenté hors frais et/ou fiscalité applicable au cadre d'investissement.

Le présent document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières, une recommandation d'investissement ou un quelconque autre type de recommandation ou encore une invitation ou un acte de démarchage visant à faire souscrire ou acheter les EMTN décrits. Le présent document ne saurait par ailleurs constituer une sollicitation quelconque d'engagement de votre part concernant la fourniture de services par Société Générale.

Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. La documentation relative au produit pourra prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit.

Les termes relatifs à la transaction et notamment les facteurs de risques y afférant font l'objet de stipulations détaillées contenues dans le prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de la présente communication doit être fondée sur un examen exhaustif des facteurs de risques relatifs à la transaction et plus généralement des dispositions du prospectus.

Un prospectus approuvé par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) au sens de la directive prospectus telle que transposée au Luxembourg par la Loi sur les prospectus en date du 10 Juillet 2005 a été publié en date du 28 avril 2009 et peut être obtenu auprès de Société Générale.

La décision d'approbation du prospectus par la CSSF ne constitue pas une appréciation de l'opportunité de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce produit peut par ailleurs faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisés à investir dans ce produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act.

Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des Etats des Etats-Unis.

Le présent document est un document à caractère commercial strictement promotionnel et non un document à caractère réglementaire.

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Le prospectus et « les Final Terms » sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com »

La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.

Le produit bénéficie d'une garantie de la part de Société Générale. A ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du produit par SG Option Europe est garanti par Société Générale, selon les termes prévus dans l'acte de garantie en date du 28 avril 2009. Dans ce cas, l'investisseur supporte in fine un risque de crédit sur Société Générale. D'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts.

En dehors des cas où Société Générale s'engage à assurer un marché secondaire sur le produit, il n'existe pas de marché liquide sur lequel le produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel le produit pourra être revendu.

L'Instrument Financier peut, le cas échéant, ne pas être facilement négocié sur un marché secondaire en raison de son manque ou son absence de liquidité. Dès lors, sauf engagement contraire lors de la vente de cet Instrument Financier, Société Générale ne saurait être tenue de le racheter ou de proposer des prix en cours de vie. Au cas où Société Générale proposerait néanmoins un tel rachat, le prix proposé par Société Générale tiendra compte des coûts de couverture ou de déboucement de la position que créerait pour elle un rachat secondaire. Ces coûts pourront dépendre fortement du contexte de marché.

Les variations de la valeur de marché de l'Instrument Financier ou celles d'autres instruments financiers composant votre portefeuille sont susceptibles de vous mettre dans l'obligation d'avoir à payer des appels de marge, de constituer des provisions ou de revendre partiellement ou en totalité cet Instrument Financier avant maturité, notamment pour remplir vos obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait vous mettre dans l'obligation d'avoir à liquider cet Instrument Financier dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit aura un effet de levier élevé. Si vous avez des contraintes de liquidité, il est vraisemblable que l'Instrument Financier portant ces risques doit être exclu ou limité à une proportion compatible avec cette contrainte.

Dans l'hypothèse où des sommes sont dues par (i) Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale) en sa qualité de contrepartie au titre de l'Instrument Financier et/ou de banque dépositaire, selon le cas et/ou (ii) le ou les émetteur(s) de titres dans le cadre de l'Instrument Financier, vous prenez un risque de crédit sur Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale) et/ou un risque de crédit sur le ou les émetteur(s) de titres. Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit, vous prenez également un risque de crédit sur toute entité de référence.

La documentation contractuelle relative à l'Instrument Financier peut, le cas échéant, prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur l'Instrument Financier de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents de l'Instrument Financier ou, le cas échéant, la fin anticipée de l'Instrument Financier.

Société Générale est agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Le remboursement à maturité et le paiement du coupon au titre de cet Instrument Financier dépendent de la capacité financière de l'émetteur à remplir ses engagements aux dates prévues. Pendant la durée de vie de ce produit, la valeur de marché de celui-ci dépend aussi de la perception qu'a le marché de la capacité financière de l'émetteur (niveau des spreads de crédit)

L'Instrument Financier fait référence à un portefeuille de crédits. Le remboursement du nominal à maturité et/ou le paiement des intérêts par l'émetteur dépend de la non-survenance d'un ou plusieurs événements de crédit sur les entités de référence sous-jacentes pendant la durée de vie de l'Instrument Financier. Le risque de crédit peut, le cas échéant, être également lié au niveau de subordination éventuel du portefeuille de crédits. Le niveau de subordination correspond au seuil, à partir duquel le remboursement du nominal à maturité et/ou le paiement des intérêts diminuent en raison de la survenance d'un ou de plusieurs événements de crédit. En cas de survenance d'un événement de crédit, la valeur de marché de l'Instrument Financier, ainsi que les sommes dues par l'émetteur pourront fluctuer significativement en votre défaveur en raison de la probabilité de (i) pertes de valeur à l'échéance de l'Instrument Financier et/ou (ii) la baisse de la rémunération attachée à l'Instrument Financier. En outre, vous subirez un effet de levier, et donc une perte potentielle, d'autant plus importants sur l'Instrument Financier, que le niveau de subordination est bas

La notation attribuée à l'Instrument Financier par les agences de notation de crédit est fondée sur la situation financière des entités de référence sous-jacentes ou, le cas échéant, sur la notation de la dette à long terme non subordonnée desdites entités de référence et, éventuellement, sur la structure de l'opération au moment de l'évaluation de la notation. Une telle notation reflète uniquement les opinions des agences de notation de crédit. Une notation ne constitue en aucun cas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir l'Instrument Financier et peut être modifiée, suspendue ou supprimée à tout moment par l'agence de notation de crédit concernée. Dans tous les cas, les agences de notation de crédit peuvent omettre de réévaluer leur notation de crédit suite à la survenance d'événements postérieurs à la notation attribuée. Par conséquent, une notation de crédit peut ne pas refléter correctement les risques réels inhérents à l'Instrument Financier à une date donnée.

Décembre 2009